

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 18 AOÛT

## COMMENT ON DÉGRÈVE en République

Nous avons publié, d'après le *Journal officiel* du 5 août, le montant des dégrèvements accordés au département de Maine-et-Loire en ce qui concerne les propriétés non bâties.

L'année dernière encore nous payions de ce chef un total de 2,430,000 fr.; d'après la nouvelle loi adoptée par les Chambres, cette somme est réduite à 1,061,771 fr.; soit 1,368,228 fr. de diminution.

Mais si la République nous dégrève d'un côté, elle sait parfaitement ressaisir nos écus de trois autres manières : elle impose plus lourdement les propriétés bâties, les cotes personnelles-mobilières et les portes et fenêtres.

En 1889, le contingent pour ces trois dernières contributions était ainsi fixé en Maine-et-Loire : propriétés bâties, 664,900 fr.; cote personnelle-mobilière, 682,760 fr.; portes et fenêtres, 528,813 fr.

L'année dernière on avait déjà monté ce contingent aux chiffres suivants : propriétés bâties, 684,041 fr.; cotes personnelles-mobilières, 610,868 fr.; portes et fenêtres, 549,984 francs.

Aussi, au Conseil général, l'honorable M. Bruas avait-il cru devoir protester en ces termes contre cette aggravation de charges pour les contribuables :

« Vous remarquerez, Messieurs, que le montant de la contribution personnelle-mobilière s'élève à la somme de 710,868 fr.; tandis que l'année dernière il n'était que de 682,769 fr., soit une augmentation de 28,099 fr.

« C'est le résultat du recensement des propriétés bâties, — opération qui a donné lieu déjà à tant de réclamations ; et encore faut-il noter que cette augmentation ne présente pas un résultat définitif ; d'après des renseignements fournis par l'administration, l'augmentation de 28,099 fr. ne représenterait environ que les deux tiers de l'augmentation totale, et il faut nous attendre à voir porter, l'année prochaine, le contingent de la contribution personnelle-mobilière à 725,000 fr. environ.

« Vous vous rappelez, Messieurs, la protestation soulevée à la dernière session (avril 1889) par notre honorable collègue M. Bodinier, contre cette augmentation excessive de l'impôt mobilier.

« Il nous lisait un passage de la circulaire ministérielle du 5 août 1887, dans laquelle M. le ministre Fallières affirmait que le recensement des propriétés bâties ne devait aboutir à aucune aggravation de charges et n'avait d'autre but que d'arriver à une répartition plus juste de l'impôt.

« Vous en avez aujourd'hui le résultat : en réalité, cette répartition plus équitable se traduit par une augmentation, pour le département de Maine-et-Loire, de plus de 28,000 francs, qui dépassera 40,000 francs en 1891 ».

L'honorable M. Bruas ne disait que trop vrai, et il était encore bien au-dessous de la vérité.

Le contingent de la cote personnelle mobilière pour 1891 dépasse de beaucoup 725,000 francs ; il est officiellement fixé à 735,241 fr. et l'augmentation prévue pour 40,000 francs par le conseiller général dépasse en réalité 50,000 francs. En sorte qu'avec les surcharges déjà mises sur les propriétés bâties et les portes et fenêtres, le département versera l'année prochaine à l'administration des contributions directes une somme de 4,072,459 francs ; ce qui — malgré le dégrèvement de 168,228 fr. concédé aux propriétés non bâties — se résume en fin de compte à 3,106 francs de plus qu'en 1890. Voilà comment on dégrève sous le régime actuel.

Pantagruel avait soixante et trois manières de se procurer de l'argent, toujours à ses besoins. La République n'est pas moins habile en expédients pour remplir avantageusement ses poches aux frais des contribuables.

F. DELAHAYE.

(*Journal de Maine-et-Loire.*)

En faisant le même relevé dans tous les départements, on arriverait aux mêmes résultats. Le dégrèvement insignifiant de la propriété non bâtie est un trompe-l'œil destiné à cacher l'augmentation beaucoup plus considérable de l'impôt foncier sur la propriété bâtie.

En voici un nouvel exemple :

La *Démocratie* du Cher s'était efforcée de jeter de la poudre aux yeux à ses lecteurs en relevant dans un tableau publié par le *Journal officiel* du 5 août des chiffres d'après lesquels le département serait dégrêvé de 46,669 francs afférents à la propriété non bâtie.

« Puisque la *Démocratie* a la très louable intention d'éclairer ses lecteurs, lui répond le *Messager du Cher*, nous l'engageons à remonter jusqu'à l'*Officiel* du 2 août.

« Elle y trouvera un tableau duquel il résulte que cette diminution de 46,669 fr. est compensée par une augmentation, sur la propriété bâtie, de 166,477 francs, soit une surcharge de contribution foncière de 139,808 fr.

« Tels sont les dégrèvements de la République ; cela se résume en augmentation de cotes ! Et que voilà un département favorisé ! On lui offre 15 francs de la main droite et, de la gauche, on lui en soutire prestement 150 ! »

## INFORMATIONS

Nous lisons dans la *Paix* :

« Nous recevons de la Martinique des nouvelles d'une extrême gravité.

« Nous les reproduisons sous toutes réserves.

« On nous annonce que cinq habitants de Fort-de-France ont été arrêtés par la police au moment où ils se disposaient à mettre le feu faubourg du Carénage, la seule partie de la ville qui n'ait pas été brûlée lors du dernier incendie.

« De plus, la ville de Saint-Pierre aurait été l'objet d'une semblable tentative criminelle ;

il n'y a eu heureusement que deux maisons détruites par le feu.

« Enfin, l'incendie aurait été allumé, toujours par malveillance ou vengeance, au bourg des Trois-Îlets et au village du Marin.

« La panique et la consternation sont générales parmi la population européenne. La plupart des négociants cherchent à céder leurs fonds de commerce et à quitter la colonie.

« Est-ce que M. Germain Casse aurait oublié d'informer le gouvernement de ces faits si graves ? Et si ces faits étaient inexacts, pourquoi ne pas s'empressement de les démentir ? »

Nous reproduisons sous toutes réserves la dépêche suivante de l'*Indépendance belge* :

« Paris, 15 août. — Je crois devoir vous signaler, — mais en en garantissant la rigoureuse exactitude, — un fait qui excite une certaine émotion dans le monde diplomatique. M. de Mohrenheim, ambassadeur de Russie, a eu vendredi une longue entrevue avec M. Ribot, ministre des affaires étrangères ; il est à noter que l'honorable ambassadeur avait quitté Forges-les-Eaux, où il est actuellement en villégiature, pour conférer avec notre ministre.

« D'autre part, M. le général Vannowski, ministre de la guerre en Russie, a eu, avant son départ pour Saint-Petersbourg, un entretien fort long avec le général de Miribel, chef d'état-major général.

« On rapproche de ce fait l'entrevue prochaine de l'empereur Guillaume et du Tsar, et aussi la présence exceptionnelle d'un général français aux grandes manœuvres russes.

« Je sais de source certaine que l'entretien de MM. Ribot et de Mohrenheim a eu une importance exceptionnelle. »

La situation au Maroc devient de plus en plus grave, dit une dépêche de Madrid.

La ville de Mequinez est complètement bloquée par les Kabyles Zemmours, et la nouvelle du soulèvement des Bockaris n'a pas peu contribué à jeter l'alarme parmi les assiégés.

Cette secte, une des plus connues et des plus influentes au Maroc, s'est révoltée et a assassiné son gouverneur.

Les Kabyles Zemmours aussi, qui avaient abandonné leur attitude agressive, ont repris les armes, depuis qu'ils ont eu connaissance de la mort du caïd Mohammed Butaleb.

On annonce, d'autre part, que l'armée impériale a subi un échec près de Mequinez.

Les Berbères, maîtres de Mequinez, ont coupé l'arrière-garde de l'armée du sultan, ce qui est grave, car le sultan ne peut plus retourner à son point de départ.

On écrit d'Ajaccio, 15 août :

« Un terrible incendie vient d'éclater dans la forêt de Viszanova ; l'immense lueur causée par les flammes se voit d'Ajaccio.

« Les flammes menacent la gare et la station de Viszanova.

« Une compagnie de soldats a été dirigée sur le lieu du sinistre.

« D'autre part, le conservateur des eaux et forêts a réquisitionné 300 ouvriers qui travail-

laient dans un chantier. MM. Navello, conseiller ; Fouan, inspecteur ; Ordioni, capitaine de gendarmerie, sont sur les lieux. »

La forêt de Vizzavone est l'une des plus belles forêts de Corse. Elle se compose en majorité de pins. C'est à Vizzavone qu'aboutit l'heure actuelle un des tronçons du chemin de fer qui doit relier Ajaccio à Bastia.

## REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 17 août 1890.

Continuant leur marche en avant, nos rentes persistent dans leur mouvement de hausse : le 3 0/0 finit à 94.55 ; le 4 1/2 0/0 à 106.52 1/2.

Le Crédit Foncier, continuant à progresser, s'échange à 4,255 à terme et à 4,265 au comptant. Même fermeté sur les obligations foncières et communales qui tendent de plus en plus à se capitaliser au même taux que celles de nos grandes Compagnies de chemins de fer. La Banque de Paris et des Pays-Bas regagne le cours de 810 que des réalisations lui avaient fait perdre momentanément. La Banque d'Escompte demeure à 507.50. C'est hier qu'a été définitivement constituée la Compagnie Nationale des chemins de fer à voie étroite, due, comme on le sait, à l'initiative de ce grand établissement de crédit. Le Crédit Lyonnais s'avance à 776.25 à terme et à 780 au comptant. La Société Générale, dont nous n'avons cessé d'entretenir nos lecteurs, a atteint le pair comme nous l'avions annoncé. Les Dépôts et Comptes courants sont fermes à 600. Le Comptoir National d'Escompte finit à 617 ; on est en droit de se demander si cette cote n'est pas exagérée quand on compare les résultats acquis et les bilans publiés par les autres établissements que nous citons plus haut. Il y a là une anomalie qui ne saurait subsister. La Banque nationale du Brésil est calme à 605. L'obligation des Immeubles de France, qui vient de détacher son coupon, s'inscrit à 387.50, en passe de le regagner rapidement. Elle est remboursable à 4,000 fr. et donne un intérêt annuel de 45 fr.

L'attention de l'industrie européenne se porte sur le bill américain Mac-Kinley qui, depuis le 1<sup>er</sup> août, ferme la porte des Etats-Unis aux exportations étrangères. On pressent le but de ce bill : forcer le développement de l'industrie américaine et la mettre à même plus tard d'inonder l'Europe de ses produits.

C'est ce que les Etats-Unis ont déjà fait pour les assurances et notamment pour les assurances sur la vie. Leur législation impose aux compagnies étrangères des cautionnements et des dépôts de réserves dans chaque Etat de façon à empêcher leur venue, et, en fait, aucune compagnie européenne n'a tenté de s'aventurer aux Etats-Unis pour les assurances sur la vie.

En revanche, les Compagnies américaines, profitant de la large hospitalité qu'on leur accorde en Europe et plus particulièrement en France, sont venues hardiment faire appel à nos capitaux. Au moyen des assurances en cas de décès et des rentes viagères, elles drainent aux Etats-Unis les épargnes les plus précieuses de la France, celles qui ont pour objet de soutenir la vieillesse ou de former le patrimoine des familles.

Ce serait au Gouvernement à user de représailles et à répondre au bill Mac-Kinley et à la législation prohibitive des assurances sur la vie par des rigueurs analogues. S'il ne l'a pas encore fait, il appartient à chacun de nous de suppléer à ces lacunes de la législation : il suffit de faire le vide autour des compagnies américaines, de ne pas répondre à leur sollicitations, quelque séduisantes qu'elles paraissent, et seraient-elles fondées sur des faits vrais — ce qui n'est pas — d'en faire fi. Ce sont là des représailles légitimes, l'accomplissement de notre devoir de citoyen. Pourquoi nos épargnes iraient-elles aux Etats-Unis favoriser le développement de cette industrie qui protège

si bien le bill Mac-Kinley et servir des projets qui frappent si durement notre commerce et notre industrie? S'assurer aux Compagnies Américaines, c'est faire un marché de dupe et fournir des armes à des adversaires redoutables sur le terrain industriel.

Les actions de la Société Hispano-Néerlandaise se maintiennent avec une grande fermeté à 28.75. Les travaux de la Société sont en pleine activité.

Nous sommes heureux d'apprendre que le résultat de l'émission des obligations de la Compagnie Nationale d'Electricité a permis à cette Compagnie d'entreprendre immédiatement les travaux qu'elle devrait exécuter, tant en province qu'à Paris. Les Etablissements Eiffel s'échangent de 557 à 560. Les Alpines sont en vive reprise à 224.37. Les Gold Trust font 62.50. Les Pierrières de Ceylan 55. Les Chemins Economiques progressent à 415.

## NOUVELLES MILITAIRES

Le ministre de la guerre a décidé d'abaisser de 1,500 francs à 1,000 francs le prix de l'entretien de chaque élève admis à Saint-Cyr.

En présence des charges du budget, M. de Freycinet n'a pas cru pouvoir prendre, pour le prochain exercice, l'initiative de la gratuité des écoles militaires. Cette réforme si désirable n'est qu'ajournée, à moins que les Chambres ne l'introduisent dans le budget pour 1891.

La diminution du tiers du prix d'entretien réclamé aux familles des élèves reçus à l'Ecole spéciale militaire ne sera applicable que l'an prochain, les prévisions pour la promotion entrant au mois d'octobre ayant été votées par le Parlement d'après l'ancien tarif.

Sur le désir exprimé par M. le général de Cointet, commandant à Lunéville la 2<sup>e</sup> division de cavalerie, le ministre de la guerre a ordonné l'essai, dans les trois subdivisions de l'arme, de la selle du capitaine en retraite Cogent.

Si cette selle d'un poids moindre de 6 kil. réunit, comme nous le croyons, les conditions que de bons praticiens lui attribuent, on pourrait espérer que l'ère déplorable des tâtonnements sera enfin bientôt close.

### LE GÉNÉRAL GUIOT DE LA ROCHÈRE

Le 12 août au soir, comme nous l'avons annoncé, est décédé subitement, à La Rochelle, le général de brigade en retraite Guiot de la Rochère, grand-officier de la Légion d'honneur.

Il était âgé de 71 ans. Entré au service comme soldat dans la cavalerie le 14 janvier 1838, il était nommé sous-lieutenant le 9 décembre 1847, capitaine en 1854, chef d'escadrons en 1859 et colonel du 8<sup>e</sup> cuirassiers le 27 février 1869. Il avait rattrapé, comme officier, les lenteurs de ses débuts. Général de brigade le 4 novembre 1874, il avait pris sa retraite à la fin de 1880.

51 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

Il tira de sa poche un instrument en acier fin qui semblait être un chef-d'œuvre de coutellerie anglaise. Il le maniait avec dextérité et se disposait à l'introduire dans la serrure, solide mais grossière, de la maison, quand un des gendarmes lui posa la main sur le bras.

— Monsieur l'agent anglais, dit-il, en France, un magistrat seul a le droit de faire forcer une porte.

Jobson cria, protesta; mais il était d'un pays où la légalité est toute-puissante et où l'on respecte religieusement les formes tutélaires de la justice. Il finit donc par remettre en poche son bijou d'acier et dit au gendarme :

— En ce cas, allez trouver de ma part M. le juge de paix et priez-le d'autoriser, par sa présence, notre perquisition... Sans aucun doute, nous allons faire des découvertes dans cette mesure.

Le gendarme partit. Au bout de dix minu-

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### Courses de Longué

La ville de Longué était hier en fête. Les courses, parfaitement organisées, avaient attiré sur l'hippodrome d'Avoir une foule nombreuse venue tant de Saumur que de Baugé et des pays environnants. L'orage du matin avait fait craindre pour le reste de la journée; mais les nuages se sont dispersés et ont fait place à un soleil radieux dont une légère brise atténuait les chauds rayons.

Un public choisi occupait les tribunes d'honneur. Nous avons remarqué: le général et M<sup>me</sup> Jacquemin, le marquis de Brézé, le comte de Maillé, M. et M<sup>me</sup> de la Guillonnière, M. Thiffoine, M. Mayaud, M. Ledet, M. le Sous-Préfet de Baugé, plusieurs officiers de l'Ecole de cavalerie, etc., etc. Beaucoup de dames, aux plus fraîches toilettes, avaient pris place également dans les tribunes et se promenaient au pesage et dans l'hippodrome, situés au milieu d'un pays merveilleux.

Voici les résultats de la journée :

Courses au trot.

1<sup>re</sup> course. — Prix du Comice, pour poulains et pouliches de 2 ans. 100 fr. au premier, 50 fr. au second, 30 fr. au troisième. Distance, 1,200 mètres.

Quatre inscrits, quatre partants. 1<sup>er</sup>, *Marceline*, à M. Poupard-Fortier, montée par M. Monnet; 2<sup>e</sup>, *Victorieuse*, à M. Charles Jayer, montée par son propriétaire.

2<sup>e</sup> course. — Prix du département, pour poulains et pouliches de 3 ans. 120 fr. au premier, 60 fr. au second, 40 fr. au troisième. Distance, 2,400 mètres.

Quatre inscrits, quatre partants. 1<sup>er</sup>, *Lizette*, à M. Tessier-Séchet, montée par M. Belbous; 2<sup>e</sup>, *Dartagnan*, à M. Jousset, monté par M. Boulon.

3<sup>e</sup> course. — Grand prix du comité spécial, pour poulains et pouliches de 4 ans. 200 fr. au premier, 100 fr. au deuxième, 60 fr. au troisième. Distance, 3,600 mètres environ.

Les sept inscrits partent. Arrive 1<sup>er</sup>, *Papillon*, à M. Gaschet, monté par M. Charreau; 2<sup>e</sup>, *Chérie*, à M. Barbier, montée par son propriétaire. *Télégraphe*, qui était arrivé premier, a été disqualifié.

4<sup>e</sup> course. — Prix des éleveurs, pour chevaux de tout âge, 150 fr. au premier; 50 fr. au second. Distance, 3,600 mètres.

Onze inscrits, onze partants. Arrive 1<sup>er</sup>, *Coquette ex Castille*, à M. Bourreau; 2<sup>e</sup>, *Foudroyante*, à M. Caillaux, montée par son propriétaire.

Courses au galop.

5<sup>e</sup> course. — Prix de la Société des

steeple-chases de France (steeple-chase militaire 2<sup>e</sup> série.) Un objet d'art de 700 fr. au premier; un objet d'art de 200 fr. au deuxième; un objet d'art de 100 fr. au troisième pour officiers en activité de service, montant leurs chevaux d'armes. Distance, 2,500 mètres.

Six partants sur quatorze inscrits. Arrive premier avec trois longueurs, *Kate*, à M. Bellevue, officier-élève; 2<sup>e</sup> *Flibustière*, à M. de Francolini, officier-élève; 3<sup>e</sup> *Tourterelle*, à M. Guillou.

Non placés: *Inde*, à M. Richard; *Parisienne*, à M. de Saint-Phalle; *Toroghood*, à M. de Missiessy.

Pari mutuel (unité 5 fr.) gagnant, 40 fr.; placés, 1<sup>er</sup>, 10 fr. 50; 2<sup>e</sup>, 8 fr. 50.

6<sup>e</sup> course. — Prix de la ville de Longué (cross-country steeple-chase, pour officiers et gentlemen). 500 fr. offerts par la ville de Longué. 350 fr. au premier, 150 au second, pour chevaux d'armes, hacks et hunters, de 3 ans et au dessus. Distance, 3,000 mètres.

Les cinq inscrits partent. Arrive premier *Montjoie*, à M. Bégouën, lieutenant au 7<sup>e</sup> chasseurs; 2<sup>e</sup>, *Aubergine*, à M. Jean d'Avancourt, officier-élève; 3<sup>e</sup>, *Maconnais*, à M. de Brissac.

Dans cette course, *Montjoie* et *Aubergine* ont sauté les haies et fait ensemble le parcours.

Dérobés, *Ellipse*, à M. Rousseau, et *O'Connell*, à M. de Rosny.

Pari mutuel à 5 fr., 1<sup>er</sup>, 40 fr.; 2<sup>e</sup>, 40 fr.

7<sup>e</sup> course. — Prix des souscripteurs (steeple-chase militaire, 3<sup>e</sup> série, sous-officiers). Un objet d'art de 350 fr. au premier; un objet d'art de 100 fr. au deuxième, offerts par la société des courses de Longué, pour sous-officiers en activité de service, montant leurs chevaux d'armes. Distance, 2,500 mètres.

Huit inscrits et partants. Arrive 1<sup>er</sup>, *Bègue*, à M. Nicolas, élève-officier; 2<sup>e</sup>, *Narrateur*, à M. de Montarnal, élève-officier; 3<sup>e</sup>, *Montador*, à M. de la Bernardie.

Non placés: *Tragédie*, à M. Cardenault; *Ticket*, à M. de Gavardie; *Berwick*, à M. Lançolot.

Pari mutuel à 5 fr. 1<sup>er</sup>, 50 fr.; 2<sup>e</sup>, 8 fr. 50.

Tout s'est très bien passé. Aucun accident à déplorer: pas le moindre incident à noter. Le succès est donc complet, et fait le plus grand honneur aux organisateurs de cette fête hippique qui prend date aujourd'hui dans les annales du sport.

Il est vrai que les courses de Longué sont sous la présidence du comte de Maillé, dont la compétence et l'intelligente direction sont très connues. M. Cailleau, notaire, secrétaire, a droit également à tous les éloges, et une grande part du succès doit lui être attribuée.

Le soir, il y a eu banquet du Comice agri-

cole, danses publiques, illumination du Mail, et fort joli feu d'artifice tiré par M. Grolleau, d'Angers.

## QUESTION VITICOLE

Les succès obtenus par le traitement que M. Lacroix applique contre le mildew et le phylloxéra sont désormais trop connus dans notre région pour que nous refusions à ce viticulteur de revendiquer le bénéfice de ses études et de ses expériences, en publiant la lettre suivante :

« Saumur, le 16 août 1890.

» Monsieur le Directeur du journal *l'Écho Saumurois*,

» Je vous serai reconnaissant de vouloir bien insérer dans votre estimable journal les faits suivants.

» De quel droit M. Bouchard, délégué départemental, profite-t-il de sa situation, quasi-officielle, pour faire de la partialité, défendre aux propriétaires de traiter leurs vignes avec un traitement qu'il ne connaît pas? En arrivant à Saumur, par deux lettres nous avons invité M. Bouchard à venir visiter les vignes traitées et à se rendre compte, croyant, dans notre naïveté, que le devoir d'un délégué était de signaler à ces concitoyens ce qui peut leur être utile.

» Sans discuter les mérites de M. Bouchard et sa grande notoriété, ainsi que les services qu'il a rendus, nous pouvons lui certifier que plus de mille hectares aujourd'hui sont traités par mes soins et que des résultats superbes sont acquis.

» Il y a deux ans, la maison Naud-Jaloz et Gauvin, négociants à Angers, firent visiter leurs vignes par M. Bouchard, qui les traita par le sulfo-carbonate à l'eau: un argent fou dépensé, et résultat nul.

» L'an dernier, ces messieurs ont traité, à bien moins de frais, avec le traitement que je préconise. Les résultats en production et végétation sont de l'avis de tous incroyables.

» Nous apprenons, M. Bouchard, que vous vous vantez de cette cure; pardon, à chacun le sien, nous tenons à votre disposition les lettres de MM. Naud et C<sup>ie</sup>.

» Ne vous en déplaie, M. Bouchard, nous avons la prétenon, non seulement d'enlever mildew et phylloxéra, mais de donner une richesse de production à la vigne qu'elle n'a jamais eue. Nous vous mènerons visiter quand vous voudrez nos vignes traitées. Si vous doutez de cette expérience, nous vous conseillerons d'écrire à l'école d'arboriculture de la ville de Paris, et vous aurez des preuves officielles des résultats bien constatés que j'obtiens aujourd'hui.

» Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

» A. LACROIX,

» Viticulteur chimiste, Saumur.

« A chacun le sien », dit M. Lacroix; d'ac-

tes, il revint annoncer que M. le juge de paix croyait inutile de visiter ce vieux bâtiment et qu'il allait retourner à Saint-Siméon.

Le désappointement du détective se manifesta par quelques jurons en anglais. Néanmoins, on se mit en devoir de regagner le château.

Le docteur Belcourt qui, pendant ce temps d'arrêt, s'était promené dans l'enclos, cherchant des traces de son malheureux aide, revint à pas lents vers la maison, et, par un mouvement machinal, en frappa la porte du bout de sa canne.

Le bruit se répéta faiblement dans l'intérieur.

— Il faut voir.

Et Jobson frappa à son tour, en criant d'une voix forte :

— Oh! là-dedans... ouvrez-nous!

Tout le monde prêta l'oreille.

Cette fois le frappelement se répéta d'une manière plus distincte; on eût dit d'une pierre tombant sur une solive à intervalles irréguliers, et ce bruit avait un caractère spontané auquel il était impossible de se méprendre.

— Il y a certainement quelqu'un ici, reprit Jobson; alors pourquoi n'ouvre-t-on pas?

— Peut-être, dit un des gendarmes, est-ce le maître de forge qui nous a si lestement glissé entre les doigts?

— Allons donc! il se garderait bien de nous révéler sa présence.

— Et si c'était mon pauvre Robillard? s'écria Belcourt; nous ne devons plus hésiter; ouvrez, Monsieur Jobson, puisque vous en avez le moyen; ouvrez, je vous en conjure!

Jobson ne demandait pas mieux.

— Nous sommes, en effet, dit-il, en présence d'un cas de force majeure; aucun scrupule n'est plus possible.

Il introduisit l'outil d'acier dans la serrure; en aussi peu de temps que n'en met un dentiste habile à extraire une incisive, il ouvrit la porte.

Nous savons qu'une obscurité presque complète régnait dans l'intérieur de la maison. L'Anglais entra lestement et repoussa les volets des fenêtres; un flot de lumière envahit la salle.

Jobson tourna sur lui-même pour embrasser d'un regard l'ensemble du mobilier.

— Hurrah! s'écria-t-il; voici une presse pour taille-douce... un appareil photographi-

suis dans l'atelier des faux-monnayeurs, c'est le « nid... » le véritable « nid... » Mais il y a une autre pièce en haut... Montons... Ah! si j'allais enfin trouver cette planche aux bank-notes, pour laquelle seule la banque d'Angleterre donnerait cinq cents livres sterling!

Sans s'inquiéter du reste, il gravit rapidement le petit escalier conduisant à l'étage supérieur. Là, il ouvrit les volets de la même manière expéditive, et distingua une foule d'objets dont la vue le ravit d'aise.

— L'atelier complet! s'écria-t-il; les outils, les burins, les plaques de cuivre et d'acier... les papiers à calque... rien n'y manque. Hurrah! hurrah! pour la vieille Angleterre!

Dans sa joie, Jobson regardait et touchait chaque chose. Le docteur Belcourt, qui l'avait accompagné, promenait les yeux autour de lui, et disait avec inquiétude :

— Monsieur Jobson, où est donc la personne... que nous avons entendue?

— Tiens! c'est vrai, répliqua Jobson distraitement et sans passer d'examiner des plaques métalliques parmi lesquelles il espérait trouver la planche aux bank-notes; je n'y comprends rien... En bas peut-être... Je

cord. C'est un bon procédé pour exciter l'émulation entre deux viticulteurs : l'auteur de la lettre qu'on vient de lire et l'honorable délégué départemental M. Bouchard.

### Comice agricole cantonal DE VIHIER

Le dimanche 3 août avait lieu, dans la ville de Vihiers, le deuxième concours du Comice agricole cantonal, fondé, il y a un an, sous la présidence de M. des Nouhes, conseiller général.

Dans ce canton essentiellement agricole, et si remarquable par la qualité de ses herbages, le succès était assuré d'avance à une semblable fondation, et la beauté des produits présentés en très grand nombre a fait l'admiration de tous les connaisseurs. Le zélé secrétaire du Comice, M. Raoul Clémot, avait eu, malgré l'aide de deux collaborateurs, un véritable travail à classer et inscrire les nombreux animaux présentés, tant de la race bovine que de la race chevaline : les poulains de un et deux ans particulièrement étaient si remarquables que la Commission, chargée de décerner les prix, a eu beaucoup de difficulté à faire son choix, regrettant de ne pas avoir à sa disposition un plus grand nombre de récompenses à distribuer. On a beaucoup admiré aussi la charmante disposition et les nombreuses variétés de l'exposition des fleurs de MM. David, de Tigné, et Boutreux.

En même temps que le Comice, il a été fondé une Société de courses cantonales, destinées à encourager l'amélioration de l'élevage des chevaux dans le pays de Vihiers. A la tête de cette Société fonctionne, sous le patronage de M. Jacques de Vezins et du comte Roger de Tervés, un Comité directeur. Son président, M. Guillot, juge de paix, et son secrétaire M. Sidaine, avec l'aide de collaborateurs absolument dévoués aux intérêts du canton de Vihiers, ont mérité tous les éloges pour la façon dont ils ont organisé le succès des courses, avec une activité et une habileté remarquables, spécialement pour les tribunes et la piste admirablement tracée sur le terrain difficile, mais si pittoresque, des coteaux qui entourent la ville de Vihiers. terrain qui avait été mis à la disposition des courses avec une amabilité sans égale par le propriétaire, M. Gasnier, vice-président du Comité.

Aussi le succès a-t-il été complet : 7.000 personnes environ avaient pénétré sur le champ de courses, où se trouvaient réunis, dans une assistance d'élite, avec toutes les familles notables de la ville de Vihiers, de Nueil, de Coron, de tout le pays, avec les principaux propriétaires du canton, un grand nombre d'étrangers, qui avaient tenu à témoigner par leur présence leurs sympathies pour la

fondation des courses de Vihiers. Au milieu de beaucoup d'autres, nous pouvons citer, parmi ceux-ci, M. le Sous-Préfet de Saumur, accompagné par M. Piau, maire de Vihiers, M. Merlet, ancien député, M. le vicomte de Chabot, le duc et la duchesse de Plaisance, le comte et la comtesse François de Maillé, le comte de Cambourg, M. Maurice de Soland, etc.

Nous publierons le compte-rendu *in extenso* du résultat des courses, ainsi que celui des récompenses décernées par le Comice et les prix des courses de vélocipèdes. Car, pour compléter la journée, la municipalité de la ville de Vihiers avait organisé une série de divertissements, courses de vélocipèdes, ballon, feu d'artifice, retraite aux flambeaux admirablement exécutée par la Société musicale de Vihiers. Tout fut complètement réussi. Mais ce qui dominait en tout cela, ce fut l'entrain, la joie et l'entente de tous. Aussi, au banquet qui terminait la journée, banquet organisé par les soins de M. Clémot et de M. Laurent, agent-voyer, et qui réunissait un grand nombre des membres du Comice, l'un de ses membres, M. René de Fongerolle, dans quelques paroles adressées aux convives, n'eut qu'à considérer les visages de tous pour trouver le sujet de son discours. Il rappela la fondation du Comice de Vihiers, le succès qui l'accompagna dès le début, avec 250 souscriptions recueillies par les soins du trésorier, M. Fillion, le devoir pour tous de mettre en commun leurs efforts pour le bien du pays ; il fit l'éloge de la vie rude mais laborieuse et glorieuse du cultivateur, et fit appel à l'union de toutes les classes dans la pensée de protéger l'agriculture, de s'attacher, sans distinction d'opinion, à son pays et de servir la France. L'orateur avait aussi offert, au nom de ses collègues, aux fondateurs et aux organisateurs du Comice et des courses, des remerciements bien mérités ; puis, s'adressant à M. le Sous-Préfet de Saumur, il lui avait demandé de constater l'union de tous les habitants du canton de Vihiers, et de vouloir bien, lui aussi, y contribuer, en appuyant dans l'avenir, de tout son pouvoir, le Comice agricole et les Courses. Ce discours répondait trop bien aux sentiments de chacun pour ne pas avoir un plein succès.

M. le Sous-Préfet répondit en fort bons termes, à la demande qu'on sollicitait de lui dans cette circonstance, promit volontiers son concours, et, bien résolu lui aussi à ne pas soulever la question politique, qu'on avait tenu si sagement à écarter de la réunion du Comice, il demanda seulement à porter, en dehors de tout esprit de parti, la santé du chef de l'Etat.

Telle fut à Vihiers la fête du 3 août, dont chacun a emporté un si bon souvenir, et qui assure pour l'avenir de nouveaux succès au Comice agricole et aux Courses.

Nous donnerons dans notre prochain numéro la liste des lauréats du concours et les vainqueurs des diverses courses.

### PUBLICATIONS DE MARIAGE

Jules Briet, professeur de dessin, de Saumur, et Françoise Parrot (veuve), sans profession, de Saacy (Seine-et-Marne).

Pierre-Joseph Pelou, vannier, et Julienne-Victorine Harivel, journalière, tous deux de Saumur.

Pierre-Charles Beillouin, maçon, de Varrains, et Marie Robineau, jardinière, de Saumur.

Xavier - Ignace - Bernard - Joseph - Marie de Maistre, sous-lieutenant à l'École de cavalerie de Saumur, et Camille-Marie Boula de Mareuil de Coulombiers, sans profession, de Puiseux-le-Hauberger (Oise).

### PASSAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A TOURS

M. Carnot est parti aujourd'hui lundi de Fontainebleau à 9 heures du matin, se rendant à La Rochelle.

Le train présidentiel passe vers 4 heures de l'après-midi en gare de Saint-Pierre-des-Corps.

Le Préfet d'Indre-et-Loire, les conseillers de préfecture, les diverses autorités, le président et les magistrats du Tribunal saluent M. Carnot à son passage.

La gare est pavoisée et l'on a commencé dès samedi la décoration de la salle d'honneur où devait descendre le Président de la République.

CHATELLERAULT. — La fédération des travailleurs socialistes de France publie un manifeste adressé aux nombres des chambres syndicales, des groupes corporatifs, des cercles d'études sociales et à toutes les sociétés ouvrières de France pour les inviter à prendre part à un grand congrès socialiste qui doit avoir lieu à Châtellerault, dans la première quinzaine du mois d'octobre.

Nous allons entendre de belles sottises.

### POISSON MONSTRE

Dans le courant du mois de juillet, un pêcheur à la ligne, qui venait de pêcher une anguille, dans une boîte, auprès de la Roche-de-Mûrs, a été dévoré par un énorme poisson, de même espèce, probablement, que le monstre qui causa naguère la mort de l'intrépide Hippolyte. On n'a pu recueillir que le panier et les hameçons de l'infortuné pêcheur ; sa ligne même avait été engloutie, comme une simple canne à sucre. Un de nos confrères donne des détails horribles.

Petits enfants, n'approchez pas,  
Quand vous courez par la vallée,  
Du grand étang qu'on voit là-bas,  
Qu'on voit là-bas, sous la feuillée !

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

En vue de donner des facilités nouvelles à ses Abonnés, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'homologation ministérielle une proposition aux termes de laquelle il sera facultatif pour le public de régler le prix de l'abonnement de six mois ou d'un an, par paiement échelonnés ainsi qu'il suit :

1° Pour un abonnement de six mois, versement du prix d'un abonnement de trois mois contre la remise d'une carte de pareille durée, et à l'expiration du troisième mois, versement de la différence entre le prix d'un abonnement de six mois et celui d'un abonnement de trois mois, contre la remise d'une nouvelle carte de trois mois ;

2° Pour un abonnement d'un an, versement du prix d'un abonnement de trois mois contre la remise d'une carte de pareille durée ; à l'expiration du troisième mois, versement de la différence entre le prix d'un abonnement de six mois et celui de trois mois, et à l'expiration du sixième mois, versement de la différence entre le prix de l'abonnement de six mois et celui de l'abonnement d'un an, contre la remise d'une carte de six mois.

En sus du prix de l'abonnement fractionné, il sera perçu, pour frais supplémentaires des nouvelles cartes, une surtaxe de 2 francs pour chaque renouvellement opéré.

SUCCÈS GARANTIS  
**PLUS DE CHEVEUX GRIS**  
2'50 3'50  
GRAND FLACON GRAND FLACON  
**LE SUBLIMIOR**  
FAIT DISPARAITRE CHEVEUX GRIS  
ENLÈVE LES PELLICULES  
ARRÊTE LA CHUTE DES CHEVEUX  
Seul Régénérateur anglais ne poissant pas  
les cheveux et permettant de friser, donnant  
progressivement depuis le blond jusqu'au plus  
beau noir.  
**LE NIGER** de HARRIS rend instanta-  
nément aux cheveux et à la  
BARBE leur nuance primitive par une seule  
application tous les 15 jours.  
**LE NIGER 450.** — INOFFENSIF  
CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMEURS ET PHARMACIENS.  
Entrepôt à PARIS : HARRIS, 13, Rue de Trévise

A Saumur, chez COUTARD, coiff' p', 2, r. St-Jean

### ÉPICERIE CENTRALE Rue Saint-Jean, Saumur

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande... 4 fr. 50 le litre.  
Montpellier... 4 fr. 75 —  
Armagnac... 2 fr. —

Verre compris.

Demandez

**LE PARFAIT GUIGNOLET**  
2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.

PAR: GODET, propriétaire-gérant.

— En bas, pas plus qu'ici, nous n'avons vu d'âme qui vive.

— Alors c'est que sans doute il existe dans cette maison une cachette où nous pourrions faire de nouvelles découvertes.

— Je le crois aussi... Seulement, où est cette cachette ?

— Nous allons la chercher.

Ils redescendirent au rez-de-chaussée ; ils y trouvèrent le juge de paix et son greffier, qu'on avait prévenus de ce qui se passait. Le magistrat fronçait le sourcil.

— Je crois, Monsieur l'agent anglais, dit-il avec mécontentement, que vous avez pris sur vous d'opérer une effraction. L'événement vous excuse puisqu'il paraît que vous avez découvert l'atelier des faux-monnayeurs... Cependant vous aurez à rendre compte...

Sans répondre, Jobson se mit à sonder les murailles, à ouvrir quelques meubles grossiers, assez grands pour receler un homme. Le juge de paix haussait les épaules.

— Oui, fouillez ! murmura-t-il ; je ne suis pas dupe.

Le détective se dépitait de cette incrédulité ; son amour-propre était blessé de l'échec qu'il éprouvait devant des Français. Il finit par re-

marquer que la pièce étant planchée, il pouvait y avoir une trappe dans le plancher ; mais vainement en examina-t-il les jointures ; partout le parquet semblait reposer sur un sol plein.

— Bah ! partons ! dit le juge avec humeur ; cette comédie a assez duré.

Il allait se retirer avec son monde, quand Jobson s'avisait d'écarter une espèce de vieux bahut extrêmement lourd, et la forme d'une trappe se dessina nettement devant lui.

— A la bonne heure ! s'écria l'Anglais triomphant.

On accourut de ce côté ; la curiosité et l'intérêt commençaient à remplacer le doute et la colère. Jobson ne tarda pas à remarquer un anneau de fer et le saisit ; il souleva la trappe avec effort et découvrit une cave, d'où s'échappa une odeur méphitique.

Comme une obscurité complète régnait dans le souterrain, Jobson se pencha au-dessus de l'ouverture.

— Y a-t-il quelqu'un ici ? cria-t-il d'une voix forte.

Pas de réponse et aucun bruit ne s'éleva de la profondeur des ténèbres.

— C'est peut-être, dit Jobson, quelqu'un

qui ne se soucie pas de se montrer.

Dans un coin, on voyait plusieurs lampes et lanternes, qui semblaient être d'un usage ordinaire pour l'ancien habitant de la maison. Jobson alluma un falot et descendit.

Bientôt on l'entendit crier :

— Il y a là un homme mort !

Il ajouta, après un court examen :

— C'est Robillard !

— Robillard ! répéta Belcourt ; ah ! mes craintes se réalisent !

Et il s'engagea précipitamment, à son tour, sur l'espèce d'échelle de pierre qui s'enfonçait dans le caveau.

Au pied de l'escalier, il aperçut, en effet, le corps inanimé de son aide.

Jobson n'avait déjà plus l'air de s'en occuper, et, élevant sa lanterne, essayait de s'assurer si le caveau ne contenait pas des objets intéressants pour lui.

Belcourt s'empressa de retourner le corps, qui était couvert de terre et de sang. Robillard avait les yeux clos, le visage blême, et on pouvait croire, comme le croyait Jobson, que la vie l'avait abandonné ; cependant le docteur, ayant passé la main sur sa poitrine s'écria :

— Son cœur n'a pas complètement cessé de battre... Il n'est pas mort !

— Ma foi ! tant mieux, dit le détective ; mais n'aurait-il pas reçu de dangereuses blessures ?

— J'espère que non... des contusions sans importance. L'évanouissement provient sans doute d'une abstinence absolue pendant trente-six heures, surtout de l'air qui est vicié et n'est presque plus respirable... Il faut bien vite remonter ce pauvre garçon.

Deux hommes prirent Robillard et le transportèrent dans la pièce du rez-de-chaussée. Le pître avait à la main une grosse pierre, que ses doigts serraient convulsivement.

— C'est sans doute avec cette pierre, dit Jobson, qu'il frappait sous la trappe, pour attirer notre attention.

(A suivre.)

Après la distribution des prix :

— Alors, tu as eu deux prix ?

— Oui, papa.

— Lesquels ?

— D'abord, le prix de mémoire.

— Et l'autre ?

— Ah ! l'autre, je ne me rappelle plus !

## Formation de Société

Suivant acte reçu par M<sup>r</sup> RIOUSSE, notaire au Mans (Sarthe), soussigné, le vingt-cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-dix, portant cette mention : « Enregistré au Mans le quatre août mil huit cent quatre-vingt-dix, folio 25, case 2. Reçu : vingt francs; décimes, cinq francs. » (Signé : DUREPAIRE. »

Il a été formé entre :  
M. NICOLAS - AUGUSTE HÉNEF, employé de commerce, demeurant au Mans, rue Saint-Charles, n° 3,

Et M. JEAN-BAPTISTE POIGNANT, employé de commerce, demeurant au Mans, rue des Minimes, 18,

Une société en nom collectif ayant pour objet le commerce des articles de Paris et des articles de ménage.

La raison et la signature sociale sont Hénef et Poignant.

Le siège social est à Saumur, place de la Bilange.

Chacun des associés a indistinctement la gestion de la Société et la signature sociale, mais il ne peut faire usage de cette signature que pour les besoins de la Société, à peine de nullité des engagements indûment contractés.

Le capital social, fixé à dix-huit mille francs, a été fourni : par M. Hénef, pour dix mille francs en marchandises, et, par M. Poignant, pour huit mille francs en numéraire.

La durée de la Société a été fixée à cinq ans qui ont commencé le premier août mil huit cent quatre-vingt-dix et qui prendront fin le trente-un juillet mil huit cent quatre-vingt-quinze.

Le quatorze août mil huit cent quatre-vingt-dix, une expédition de l'acte de Société a été déposée au greffe du Tribunal de commerce de Saumur, et une autre au greffe de la Justice de paix du canton sud de la même ville.

Pour extrait,

Signé : RIOUSSE.

### A Louer présentement

43, rue Nationale,

## MAGASIN

Arrière-Magasin, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étage  
CAVE ET GRENIER

### A Céder pour cause de décès

## CAFÉ-RESTAURANT

Bien achalandé

Situé à Saumur, au centre de la ville.

Pour plus de renseignements, s'adresser au bureau du journal.

### A CÉDER DE SUITE MAGASIN D'ÉPICERIE

& de Rouennerie

Situé à La Breille

S'adresser à M. REVÈCHE, à Brain-sur-Allonnes. (635)

**EMPLOYÉ** de 16 à 18 ans est demandé à l'*Épicerie Centrale*, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Etude de M<sup>r</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

## A VENDRE

A l'amiable

### 1° UNE FERME

Située sur la commune d'Allonnes  
Nommée la FERME du BOURG

Actuellement exploitée par les époux Thibault-Salot, comprenant maison d'habitation et d'exploitation, servitudes, grande cour fermée de murs, terres labourables, prés et vignes, le tout d'une contenance superficielle d'environ 12 hectares 25 ares 43 centiares.

### 2° UN PRÉ

Actuellement exploité par le sieur Corbineau-Coulon, de Yarennes, situé aux Eouardes, commune d'Allonnes, contenant environ 72 ares.

### 3° Et les Immeubles

CI-APRÈS DÉSIGNÉS

Exploités par M. Jean Houdoyer, de Russé, consistant en :

1. — Une pièce de terre, située à Russé, commune d'Allonnes, contenant environ 4 hectares 34 ares 80 centiares.

2. — 47 ares 32 centiares de terre, à la Touche, commune d'Allonnes.

3. — 37 ares 50 de terre, situés dans les Aubues, même commune.

4. — 37 ares 50 de pré, situés dans la Petite-Prée, dite commune.

5. — 17 ares 50 de pré, situés dans le Grand-Maraïs, commune d'Allonnes.

6. — 25 ares de pré, situés dans le Petit-Maraïs, même commune.

7. — Et 14 ares 60 de pré, au même lieu du Petit-Maraïs, même commune.

Pour traiter, s'adresser à M. GIRARD, expert, demeurant à Saumur, rue Pavée, et, pour tous renseignements, à M<sup>r</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes. (634)

### A CÉDER DE SUITE

Pour cause de décès

## MAGASIN

Tapisseries et Broderies

Conditions très avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

Grande CHIENNE dogue d'Ulm  
Agée de 14 mois, n'ayant pas encore eu de chiens, garantie pure race.

S'adresser au bureau du journal.

### A Vendre ou à Louer

## MAISON

Avec Jardin

Place du quai Saint-Nicolas

S'adresser à M<sup>r</sup> BRAC, notaire.

**A VENDRE FOIN** première et deuxième qualité, et secondes COUPES de FOIN et SAINFOIN sur pied.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (594)

### A VENDRE

## DEUX PETITS PONEYS

S'attendant ensemble ou séparément.

S'adresser rue des Pâiens, 6.

### MAGASIN

## D'ÉPICERIE

A céder

Au centre de la ville

S'adresser au bureau du journal.

M<sup>lle</sup> Hütt, Professeur de Piano & de Chant, demeure maintenant 52, Grand'Rue, à Saumur.

### Changement de domicile

LA MAISON SAINTON-GUILLON est transférée rue Saint-Jean, 42.

## CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M<sup>r</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, et à des prix très modérés, 18 francs l'hectolitre. S'adresser route de Rouen, n° 21 bis. (13)

## LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail

Et cessation de commerce

Pianos, Musique, Instruments

Maison LÉONARD FISCHER

Rue d'Orléans, 49,

SAUMUR

Il a été perdu UNE CHIENNE d'arrêt, à poil ras, trois mois environ, sans collier, blanche, tachetée orange à la tête et très légèrement sur le corps, répondant au nom de Royale. Prière de la rapporter contre récompense, 10, rue des Pâiens, chez le capitaine GOUZIL.

M<sup>r</sup> BENARDEAU, notaire à Vernoil, demande UN CLERC. Bons appointements.

### IMPRIMERIE à céder

dans une ville manufacturière du centre de la France. Typographie, lithographie, reliure. Journal bi-hebdomadaire. S'adresser à l'agence Havas, 8, place de la Bourse, aux initiales M. H. C.

### LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis de CHERVILLE, de M. Ch. de FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs

## MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,  
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

## PILLET-BERSOULLE, S<sup>r</sup>

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,  
fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Échanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1<sup>re</sup> qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

## Épicerie Parisienne

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

## IMBERT ET FILS

HUILE D'OLIVE DE NICE

Qualité extra, le demi kilog, 4 fr. 20; — par 5 kilos, 4 fr. 10, et au-dessus de 20 kilos, 4 fr.

VINAIGRE D'ORLÉANS, pur vin, le litre, 0,70; — très vieux, 0,80.

EAU-DE-VIE BLANCHE, pour fruits, le litre, 4 fr. 50 et 2 fr.

KIRSCH et MARC de BOURGOGNE, 2 fr. et 2 fr. 50.

## LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

## PHARMACIE A. CLOSIER

N° 19, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

### CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



## Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

## B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médillé à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,  
Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,

